

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 27 MAI 2010

2010-15 ADOPTION D'UN AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION POUR L'APPLICATION DE LA PART COUVERTE PAR LE TARIF (PCT)

L'an deux mille dix, le 27 mai, à 9h30, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 20 mai 2010, s'est réuni au siège du SYDELA, à Saint Herblain, sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 17
Votants : 18

Titulaires présents :

Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz
Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Lionel LARDEUX, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres
Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
M. Jean-Michel BRARD, délégué du collège électoral de Pornic,
Monsieur François FAVRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay
M. Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale

Pouvoir :

Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet donne pouvoir à M. Bernard CLOUET

Excusés:

M. Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Joseph AUDOUIN, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon

Secrétaire de séance : M. Lionel LARDEUX

2010-15 ADOPTION D'UN AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION POUR L'APPLICATION DE LA PART COUVERTE PAR LE TARIF (PCT)

Vu le protocole relatif au versement par ERDF aux autorités concédantes maitres d'ouvrage de travaux de raccordement de la part couverte par le tarif, dit protocole PCT, signé entre la FNCCR et ERDF le 26 juin 2009,

Vu le courrier du Président du directoire d'ERDF au président de la FNCCR du 23 décembre 2009,

Compte-tenu de la caducité, à compter du 1^{er} janvier 2010, de la convention signée, entre la FNCCR et EDF, le 25 septembre 1986, relative à « l'adaptation du ticket bleu individuel dans les zones relevant du régime de l'électrification rurale »,

Compte-tenu de la signature du protocole d'accord relatif à la mise en œuvre d'une nouvelle procédure de valorisation par le concessionnaire des ouvrages construits sous la maîtrise d'ouvrage des autorités concédantes, dit protocole VRG, passé entre la FNCCR et ERDF, le 30 juin 2009,

Il est proposé au comité de passer un avenant au contrat de concession en cours avec ERDF en vue d'appliquer le protocole passé au niveau national entre ERDF et la FNCCR sur le versement de la PCT.

Le comité décide, à l'unanimité :

- d'adopter l'avenant proposé,
- d'autoriser M. le Président à le signer.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Bernard CLOUET

